

Affaires courantes

seulement pour les ministériels, mais pour tous les membres de comités de la Chambre.

Le député ne devrait poser qu'un deux cent cinquante-cinquième des questions posées à la Chambre des communes. J'espère que le Président en tiendra compte parce que de ce côté-ci, il y a 130 députés qui seraient plus qu'heureux de poser des questions à la place du député.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie le député de Shefford et le secrétaire parlementaire.

Je tiens à préciser que le seul moment où la présidence a entendu «non», c'était au moment du vote, lorsque le député a présenté une motion sur les déplacements des députés et lorsque le député, de Mississauga-Ouest, a présenté sa motion. J'ai clairement entendu des «non», mais il y avait beaucoup de bruit cet après-midi et je sais que nous sommes à un moment de l'année où tout le monde a hâte de partir.

Je vérifierai au compte rendu et je rendrai ma décision, mais je pense que le député doit reconnaître qu'aujourd'hui est un jour exceptionnel parce que nous nous préparons à ajourner pour la période des Fêtes et il y a beaucoup de bruit. Il se peut donc que je n'aie pas entendu le député. Je suis désolé, mais les deux seuls «non» que j'ai entendus ont été prononcés après la motion sur les déplacements et après la motion du député de Mississauga-Ouest. Je vérifierai et je rendrai une décision. Le député de Shefford.

M. Lapierre: Si je puis soulever un point en réponse au secrétaire parlementaire, qui disait. . .

[Français]

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire dit qu'on représente 1/295^e. L'unanimité, c'est comme la

maternité. On ne peut pas être à moitié enceinte, tout comme il ne peut s'agir d'une demi-unanimité.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): C'est une tout autre question. Nous n'allons pas l'aborder pour le moment. Je pense que nous devrions passer aux questions au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 361, 371 et 386.

[Texte]

LE VOYAGE DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Question n° 361—M. Rodriguez:

Une délégation officielle, dirigée par le ministre du Revenu national, s'est-elle rendue en Tchécoslovaquie en août 1990 et, dans l'affirmative, a) qui a fait partie de cette délégation et b) quels ont été (i) les frais de transport, (ii) les frais d'hébergement, (iii) les autres frais associés à ce voyage qui ont été imputés au gouvernement par chacun des membres de la délégation?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Oui, le ministre du Revenu national a visité la Tchécoslovaquie en août 1990. Figurant à la liste ci-dessous sont les noms des personnes qui ont accompagné le Ministre ainsi que les frais, payables par le gouvernement du Canada, encourus par chacun.

a) Nom	b) i) Déplacement	ii) Hébergement	iii) Autres Coûts
L'hon. Otto Jelinek, Ministre du Revenu national.	5 400,72 \$	172,83 \$	102,23 \$
Mme Otto Jelinek	5 400,72 \$	—	58,80 \$
M. George Corn, Président honoraire, L'Association tchécoslovaquie du Canada, Ancien président du Conseil ethnoculturel du Canada, Membre du Comité exécutif du «Council of Free Czechoslovakia», Vérificateur de la «Society of Czechoslovakian Arts and Sciences», Conseiller de la «Czechoslovak (Toronto) Credit Union».	3 234,72 \$	84,42 \$	58,80 \$